

# Réunion de comité du samedi 14/01/2023 à 9h00 par visioconférence

## Présents

Patrick Berthelot  
Hervé Brabant  
Pascale Daniel  
Christophe Defreneix  
Vladimir Démaretz  
Daniel Comte  
Louis Grall  
Jean-Yves Guilhemjouan  
Sylvie Hénocque  
Jean-Philippe Julien  
Michel Le Goff  
Laurence Madiot  
Daniel Poujaud  
Daniel Provost  
Nathalie Semur

La Présidente Laurence Madiot ouvre la séance à 9h00.

### Ordre du jour

- Réunion de Comité du 27 septembre 2022
- Point Clochette
  - Clochette de bronze : limitation de l'âge.
  - Clochette de bronze : affaire R'Epira
  - Clochette : clarification du règlement
  - Clochettes : retour des concurrents et organisateurs
- Expositions
- Champion de Race
- Titre interne au Club – Elevage français
- NE 2023
- Nouveaux juges
- Cotation 3
- Echelle des valeurs
- Secrétariat
- Printemps 2023
- Bécassine / Couëron et Lascols
- Championnats d'Europe Printemps
- Bilan financier 2022
- CISA
- Colliers GPS
- Barrages
- Dysplasie
- CFN / Dysplasie
- RGPD
- Délégués
- Boutique du Club

PV réunion de comité du 13 juin 2022 ?

PV réunion comité du 13 juillet 2022 ?

PV réunion de comité du 7 septembre ?

PV réunion comité du 21 novembre 2022 ?

Mail du 15/01/2023 à 09:35, Daniel POUJAUD a écrit :

Bonjour à tous,

Je reprends ce matin le chemin de ma messagerie suite à notre réunion d'hier

Ci-dessous le texte des remarques relatives au CR du 27 septembre 2022

En préambule, comme exprimé, il ne me semble pas que nous ayons été destinataires des PV de comité des réunions suivantes :

**PV réunion de comité du 13 juin 2022 ?**

**PV réunion comité du 13 juillet 2022 ?**

**PV réunion de comité du 7 septembre ?**

**PV réunion comité du 21 novembre 2022 ?**

### **Ensuite sur le texte du PV**

*C'est la loi Européenne qui prévoit un règlement interne au Club pour le traitement des données personnelles. La loi impose deux choses :*

- *Qui a le droit de voir les données personnelles (actuellement le bureau du club setter anglais a accès aux données personnelles des adhérents)*

**Non la loi n'impose pas de savoir qui a le droit d'accéder aux données personnelles la loi impose**

**A toute organisation qui tient un fichier d'en assurer la confidentialité des données dans le cadre de la mission de l'organisme**

**De donner à chaque adhérent l'accès à ses propres données : ici, en l'occurrence les éléments de la fiche adhérents et la totalité de ses chiens ; c'est le respect de la propriété. La base de données du CSA construite en 2009 intègre cette disposition La CNIL et le RGPD**

<https://www.cnil.fr/principes-cles/rgpd-se-preparer-en-6-etapes>

**RGPD : se préparer en 6 étapes**

**Le 25 mai 2018, le règlement européen est entré en application. De nombreuses formalités auprès de la CNIL disparaissent. En contrepartie, la responsabilité des organismes est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.**

*Daniel Poujaud demande un audit sur les données du club et veut participer à cette analyse pour faire un rapport précis sur le sujet*

Il est acté que Hervé fournira les codes d'accès à la base de données hébergée chez Ionos

Le comité doit être destinataire du contrat signé avec laëtis ? le devis laëtis 10 juin 2019

où en est-on ?

Un contrat pour le site, pas pour la base de données

Quelle délibération du CSA donne pouvoir au transfert de la base de données ?

Quelle délibération du CSA donne pouvoir au changement de propriétaire des données du CSA ?

Comme exprimé hier les parties surlignées relatives au texte du PV ont été énoncées, comme telles, lors de notre séance du 27 septembre. Leur intégration au PV est donc de

droit.

Pour avoir fait une lecture exhaustive des diverses composantes de la revue sur le drive, et les remarques ad hoc, il me semble qu'il y a largement la place d'intégrer ces remarques. D'autant que la validation programmée ce jour est repoussée à demain ou après-demain pour faire figurer les modalités de jugements de la NE 2023 dont nous devons être, au préalable, destinataires pour validation.

Bien entendu, l'inscription des remarques formulées n'excluent pas les réponses aux questions...

**Bien sûr, la revue étant à l'impression, ces remarques n'ont pas intégré le PV de septembre, mais elles doivent, comme prévu intégrer le PV du mois de janvier car elles ont été formulées ce jour là.**

**Pour les questions relatives aux réunions 13 juin , du 13 juillet, du 7 septembre, du 21 novembre 2022 , une réponse lapidaire a été formulée**

*Le 19/01/2023 à 18:27, Laurence Madiot a écrit :*

*Daniel (Poujaud) a réclamé des Comptes rendus de certaines "réunions de notre comité". J'ai vérifié et il ressort que:*

- Celle du 07/07 n'était pas une réunion de comité. Elle a d'ailleurs été annoncée comme réunion de travail autour de la finalité de la revue 107, par mail du 26/06. Un CR n'était donc pas à rédiger.

- Celle du 13/06 était la suite de celle du 04/06 que nous n'avions pas pu terminer à cause du timing à respecter lors de la NE. Les 2 CR sont parus dans la revue 107.

- Celle du 21/11 n'avait qu'un seul ODJ, celui du départ de Marie Agnès et de son éventuel remplacement. Nos discussions sont heureusement restées internes, chacun s'est exprimé, aucun besoin de CR.

- Quant à la réunion du débriefing NE et CFN, un résumé a été envoyé à tous les membres du comité par mail du 13/09.

**J'ai pris acte des ces éléments de réponse desquels sont exclus les adhérents du CSA, notamment le 4è point**

## **Clochette**

Clarification du règlement :

Le texte "Le chien doit être confirmé ou confirmable, un examen morphologique sera réalisé au matin de la remise." est remplacé par "Examen morphologique pour les chiens non confirmés". Les chiens confirmés l'ont en effet déjà passé.

Limite d'âge de la Clochette de Bronze :

Lors d'une de nos dernières RC, nous avons validé une première limitation : 5 ans maximum dans l'année.

Cette limitation semble trop lâche, et pas assez dans l'esprit d'un challenge de chiens jeunes dans la discipline.

Une proposition : revenir au schéma précédent imposé par les règles de la SCC (ne peuvent plus courir en solo des chiens ayant obtenu un CAC dans la discipline au cours des semestres précédent). La règle serait alors : ne courent la clochette de bronze que des chiens n'ayant pas eu de CAC dans la discipline les semestres précédents. Inconvénients : test à faire de façon automatique dans les tableaux. Avantage : un chien dans la note ne court pour la clochette de bronze qu'une saison.

Le comité ne valide pas cette proposition

Hervé Brabant propose de baisser l'âge limite de la Clochette de Bronze pour qu'elle reste dans l'esprit d'un challenge de chiens jeunes dans la discipline.

Entre les intervenants qui ne veulent pas complexifier le règlement actuel et ceux pour qui la Clochette de Bronze n'est pas une épreuve de sélection, le règlement reste inchangé (5 ans). Ne pas mélanger la sélection avec l'attribution d'un challenge

Clochette de Bronze 2022 :

### **Clochette de bronze : affaire R'Epira**

Rappeler en début de saison les prérequis pour participer aux challenges du club.

DPJ dénonce l'image lamentable du CSA dans cette affaire qui laisse planer le doute sur la gestion de l'attribution du challenge.

Les règlements des différents challenges du club doivent être rappelés en début de saison. La Présidente rappelle que le règlement a été suivi. JYG et PB indiquent qu'il aurait fallu faire prendre les adhésions aux propriétaires, bien que ce soit en contradiction avec le règlement validé par le Comité en 2016 sous la présidence de JYG (dans le règlement l'adhésion doit être effective à l'engagement).

Si l'adhésion doit être effective à l'engagement, un engagement ne devrait pas être validé si cette condition n'est pas satisfaite. En l'espèce, dès lors que l'organisateur a accepté l'engagement, il lui revient d'assumer et, en cas d'erreur, de corriger avant la promulgation du résultat.

Organisation du circuit :

Une réunion en visio est planifiée pour le 7 février avec l'ensemble des organisateurs des concours bécasse pour travailler sur le calendrier.

### **Clochette : clarification du règlement**

Examen morphologique pour les chiens non confirmés (puisque les chiens confirmés l'ont eu).

DPJ considère que c'est une clause inutile et souligne que l'inscription en ligne permet de régler ce critère. Ainsi, l'adhésion doit être effective à la de l'engagement du 1<sup>er</sup> concours clochette

### **Clochettes : retour des concurrents et organisateurs**

Dates, format actuel sur deux semaines, remarques diverses.

Bilan à effectuer ce début d'année.

Hervé propose de contacter un panel de concurrents pour leur demander leur retour.

DPJ propose de réaliser un sondage en ligne pour une participation ouverte et avec un maximum de participants.

DPV propose de finir le circuit clochette avant Callac

LG énonce Grall le bilan de la saison bécasse (cf texte prévu pour la revue) et informe de la tenue d'une réunion du 16 février en Bretagne

## **Trésorerie**

Daniel Comte informe : « Stopper les relations avec l'expert-comptable pour l'établissement des comptes annuels.

La mise à disposition du logiciel de l'expert-comptable n'est plus disponible depuis cette année »

Point de Daniel Comte sur la trésorerie au 31 décembre 2022.

Compte courant : 79.035 €

Placements : 167.327 €

Paypal : 1.075 €

La comptabilité 2022 n'est pas encore finalisée. DC estime le résultat 2022 comme

excédentaire, pour deux raisons. Il y a eu un excédent sur les concours de printemps. Il y a eu aussi un excédent important sur les concours bécasse, alors que le prévisionnel était de 0.

Le nombre d'adhérents au 31 décembre 2022 est de 3.047.

On note une baisse de l'ordre de 10 % par rapport à 2021. 2021 a été une année spéciale suite à la Covid (les confirmations avaient augmenté de 30 %).

## **CISA**

Championnats d'Europe Montagne en Grèce : problème des biotopes. Championnats d'Europe Bécasse 2021 et 2022 : problème des dates. Championnats d'Europe Montagne 2023 en France : point.

Bilan Legoff désastreux à cause des terrains

Gâchi des terrains piquants

Pression pour les chiens grecs

Tous les concurrents ont balancé sur facebook

## **Titres GS/GN**

Suite à la question de la Cunca aux Clubs de Race sur la fusion des titres GN/GS, le Comité réfléchit à sa réponse, les modalités de la fusion n'étant pas décrites en détail.

NB : le comité s'est prononcé sur le sujet

## **Calendrier des Expositions**

Le Comité valide le calendrier des expositions, sachant que les dates des Régionales d'Élevage sont encore à déterminer.

Sylvie Hénocque complètera le tableau présenté.

## **Nouvelle récompense Club**

Daniel Provost propose une nouvelle récompense interne au Club pour mettre en avant les élevages français. Le Comité est d'accord sur le principe mais souhaite continuer à discuter certains éléments.

## **Nationale d'Élevage 2023**

Prix des repas :

Le prix des repas est fixé à 20 €, subventionné par le Club, pour les adhérents et leur famille, 30 € pour les autres.

Jugements :

Il reste encore quelques études à faire pour accélérer les jugements. Diverses options sont étudiées, comme par exemple faire passer les lots d'élevage le samedi en fin d'après-midi.

## **Résultats des examens des juges**

Frédéric Moesch est reçu.

Frédéric Pirot a raté un examen et est autorisé à repasser (ce sera sur les concours de printemps 2023).

Hervé Pommey demande à commencer son cursus de juge de travail. Sa demande est acceptée par le Comité.

## **Echelles des valeurs**

Le Comité rappelle que l'adhésion du propriétaire est nécessaire pour la publication.

Le Comité décide que pour les échelles des valeurs travail en couple, un résultat d'exposition

est obligatoire. Pour les échelles des valeurs travail solo, l'exposition est souhaitée mais non nécessaire.

## **Printemps**

Le Comité valide les dates du Derby (25 mars 2023) et du PSS (27 mars 2023). Il est rappelé que le Derby est ouvert aux chiens de moins de 36 mois, n'ayant pas été classé à l'Exc les saisons précédentes, avec dépistage de la dysplasie et propriétaire adhérent.

Le Derby sera jugé par Daniel Comte et Nicolas Curutchague. Le PSS par Michel Legall, Dominique Reigner et Sylvie Hénocque.

Nb : Michel Legall a annoncé ultérieurement qu'il ne peut venir sur les concours. Il est remplacé par Stéphane Etchevery.

## **Bécassine**

En 2023, les Club fête les 40 ans de Couëron et de Lascols.

## **Championnats d'Europe**

Printemps QC en Grèce : sélection et juge Laurence Madiot.

Grande Quête en Grèce : sélection et juge Daniel Poujaud. Nb : n'étant pas allé en Espagne pour les sélections, il est remplacé par Daniel Provost.

Montagne : sélection et juge Patrick Berthelot.

Bécasse 2024 : la France est prête à organiser les Championnats d'Europe Bécasse 2024 si elle obtient l'organisation.

## **Délégués**

Jean Dupont est nommé délégué des départements 73 et 74.

La délégation Outre-Mer n'existe plus.

## **Groupe GPS**

Un groupe de travail va se monter pour mener une réflexion sur le GPS en concours suite à plusieurs morts de chiens en concours. Hervé Brabant demande quelle est la position du Club dans ce groupe.

La majorité du Comité (9P, 4C, 2N) se positionne pour que le Club soit représenté dans ce groupe.

## **Enquête adhérents**

Christophe Defreneix est déçu du peu de réponses qu'il a reçues.

L'enquête sera relancée par internet.

## **Concours photo**

Le concours photo (pour la carte d'adhérent et la revue) continue.

## **RGPD**

La rédaction du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est en cours par Hervé Brabant.

## **Concours : remboursement et dates de paiement**

Propositions de Pascale Daniel.

- Avancer la date limite de paiement : le Comité décide de garder la date limite de paiement à 10 jours.
- Modifier les règles de remboursement des engagements des chiens forfaits à la date de clôture des inscriptions (soit 10 jours avant la date du concours), la Cunca ayant précisé que lorsque le chien n'est pas remplacé, le remboursement relève de la décision de l'organisateur.

Le Comité décide de maintenir la règle de base de la Cunca comme actuellement. Le sujet sera repris lors de la prochaine réunion de Comité.

## **Boutique**

Le Comité valide le projet d'Hervé Pommey pour la boutique en ligne en partenariat avec la société Traqueur.

La Présidente Laurence Madiot lève la séance à 20h30.

Hervé Brabant,  
*Secrétaire Général du Club du Setter Anglais.*